

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F02 – STOP COLD

(91/155/EEC - 2001/58/CE - ISO 11014-1)

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : **STOP COLD**

Code du produit : **F02**

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: **SAS FIRCHIM FRANCE**

Adresse: **ZA DE LA GLEBE**

BP 262 – SAVIGNAC

12202 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE CEDEX

Téléphone : **05.65.81.16.37** Fax : **05.65.81.29.98** Mail : **contact@firchim.fr**

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : **01.40.05.48.48.**

Société/Organisme: c anti-poison Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille:04.91.75.25.25 .

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX 011-002-00-6 CAS 1310-73-2 CE 215-185-5 HYDROXYDE DE SODIUM | Concentration \geq 0.00% et $<$ 2.50%. Symbole: C R: 35

INDEX 605-001-00-5 CAS 50-00-0 CE 200-001-8 FORMALDEHYDE ... | Concentration \geq 0.00% et $<$ 2.50%. Symbole: T R: 23/24/25-34-40.C3-43

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX 603-001-00-X CAS 67-56-1 CE 200-659-6 ALCOOL METHYLIQUE | Concentration \geq 0.00% et $<$ 2.50%. Symbole: T F R: 11-23/24/25-39/23/24/25

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

CAS 540-72-7 thiocyanate de soude $<$ 5% Xn R 20/21/22-32

CAS 6484-52-2 nitrate d'ammonium $<$ 5% O R 8

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Autres données :

Inhalation: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Irritant au contact direct avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux: Irritant au contact direct avec les yeux. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.

Ingestion: Ne doit pas entrer en contact avec les aliments, ni être ingéré. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Donner de l'air frais et du repos. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer IMMEDIATEMENT et abondamment à l'eau au moins 15min en maintenant les paupières écartées. Faire mouvoir les yeux dans toutes les

directions en veillant à éliminer toute trace de produit dans les culs de sac conjonctivaux. Consulter un ophtalmologiste si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est faible, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Si la quantité est importante, ne pas donner à boire, ne pas faire vomir, transférer immédiatement en milieu hospitalier et montrer l'étiquette ou la fiche de sécurité du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F02 – STOP COLD

(91/155/EEC - 2001/58/CE - ISO 11014-1)

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Mousse. Poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

eau

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, Y compris une protection respiratoire.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

Manipulation :

N'utiliser que dans des locaux suffisamment aérés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
50-00-0	0,5	-	1	-	C3	43
67-56-1	200	260	1000	1300	-	84
1310-73-2	-	2	-	-	-	-

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-ppm :	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
67-56-1	260	200	-	-	Peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F02 – STOP COLD

(91/155/EEC - 2001/58/CE - ISO 11014-1)

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
67-56-1	200 ml/m ³	270 mg/m ³	4(II)	DFG, EU, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
50-00-0	-	-	0,3	-	-
67-56-1	250 ppm	250 ppm	-	-	-
1310-73-2	-	-	2	-	-

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- Nitrile

Protection des yeux et du visage :

Éviter le contact avec les yeux.

Lunettes si risques de projection.

Prévoir à proximité un récipient d'eau propre ou une fontaine oculaire en cas de projection dans les yeux.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

Porter des manches longues, vêtements couvrants.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : 6.00 .

Point/intervalle d'ébullition : non concerné.

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non concerné.

Température d'auto-inflammation : non concerné.

Point/intervalle de décomposition : non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.

En cas d'exposition par inhalation :

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]: formaldéhyde 0.6mg/L.

En cas d'ingestion :

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : hydroxyde de sodium 2000mg/kg.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : formaldéhyde 800mg/kg.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : thiocyanate de sodium 765mg/kg.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]: formaldéhyde 270mg/kg.

Autres données :

CAS 50-00-0 : IARC Groupe 1 (The agent is carcinogenic to humans).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F02 – STOP COLD

(91/155/EEC - 2001/58/CE - ISO 11014-1)

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

CL50-96heures- poissons [mg/l]: formaldéhyde 20-100mg/L hydroxyde de sodium 189mg/L.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre

2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Irritant

Contient du :

605-001-00-5 FORMALDEHYDE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

S 24 Éviter le contact avec la peau.

S 37 Porter des gants appropriés.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 43 - Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères.

Tableau N° 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques

acétonitrile alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

F02 – STOP COLD

(91/155/EEC - 2001/58/CE - ISO 11014-1)

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 11 Facilement inflammable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 40.C3 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.